CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique 1 28 04

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME BRIGITTE DEVESA

OBJET : Partenariat avec l'association Projet de Centre de Santé Communautaire Marseillais

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, l'Enfance, la Santé et la Famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Au titre de sa compétence légale de Protection Maternelle et Infantile, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (Direction de la PMI et de la Santé Publique) met en œuvre avec le concours de professionnels de santé et socio-éducatifs :

- des consultations médicales de planification, d'éducation familiale et de suivi de grossesse
- des consultations de pédiatrie préventive et sociale dans le cadre de son activité de Protection Maternelle et Infantile
- des actions collectives et visites à domicile au bénéfice des familles et jeunes enfants

L'association « Projet de Centre de Santé Communautaire Marseillais » quant à elle a pour objectif de créer un centre de santé s'engageant dans une médecine de qualité, promouvant une prise en charge globale du patient, s'inscrivant au niveau du territoire local, et s'orientant vers une démarche de santé participative. L'ouverture au public du centre de santé au sein du territoire de l'ensemble d'habitations du Parc Kallisté situé à Marseille 15^{ème} est programmé pour le mois de janvier 2018. L'offre de santé délivrée par le Département couvre l'ensemble du territoire marseillais. Cependant, si une offre de consultation infantile est bien présente sur ce secteur de l'extrême nord de Marseille, les consultations de suivi de grossesse (hors visites à domicile) et de planification familiale restent difficiles d'accès.

Aussi, il est proposé de conclure avec l'association « Projet de Centre de Santé Communautaire Marseillais » un partenariat permettant à un médecin du Département d'effectuer des consultations en son sein selon des modalités proches de celles réalisées au sein des Centres de Planification et d'Education Familiales (CPEF), en lien avec les CPEF départementaux et notamment dans le ressort du CPEF Marseille Nord.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL